

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1751

2 août 2011

SOMMAIRE

1798 US Special Situations Fund	84048	DV Paralux S. à r.l.	84030
6 24 LBI International	84030	Ebenrain S.A.	84033
Alpha Investments S.A.	84022	ECM Regions CZ S.à.r.l.	84045
Battlestar S.à r.l.	84040	EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar	84029
Bauerenhaff, s.à r.l.	84012	Emilio Sàrl	84031
Blue Skye Financial Holdings S. à r.l.	84010	Eurolever Holding S.A.	84027
B.O.A. Group S.A.	84009	Euro Mall Ventures S.à r.l.	84032
Body Sano S.A.	84022	EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.	84036
Bond Street Capital S.A.	84010	GFA S.à r.l.	84048
Bonnier Luxembourg Sàrl	84032	Global Paints S.A.	84026
Calidris 28 AG	84031	GlobeOp Financial Services S.A.	84045
Calidris 28 EU S.à r.l.	84019	GMT Bigstar S.à r.l.	84040
Callipige S.A.	84021	Grace Lodge Care S.à r.l.	84046
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	84033	Hansainvest Trust S.A.	84013
Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l.	84010	ING Life Luxembourg S.A.	84028
CETREL S.A.	84026	ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.	84046
CETREL S.A.	84021	INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l.	84011
Cetrel Securities S.A.	84018	ITFI	84046
C & F Management	84018	Les Terrasses S.A.- SPF	84019
Coditel Holding Lux II Sàrl	84021	Montnoir and Company S.A.	84029
Coditel Holding Lux Sàrl	84022	New Star International Property (Luxem- bourg 4) S.à r.l.	84036
ColMarseille Tower (Lux) S.à r.l.	84019	OHL Finance S.à r.l.	84010
Cranberry Investment S. à r.l.	84026	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l.	84038
Dalriada Holdings S.à r.l.	84027	Savox Investments S.A.	84042
Dasib S.à r.l.	84027	Swiss Opportunities Development Compa- ny	84013
Day Time S.A.	84027	Ventech Global S.à r.l.	84002
DDR Luxembourg S.à r.l.	84028		
Delarosa S.à.r.l.	84020		
Dever Finance S.A.	84028		
Dirilou S.à r.l.	84029		
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	84030		
Dommel Investments S.A.	84019		

Ventech Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.177.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Alain Caffi, residing professionally at 5-7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, represented by Me Emmanuel Gutton, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 19 May 2011, which shall be registered together with the present deed;

2) Eric Huet, residing professionally at Suite 2414 Pacific Place 2, 88 Queensroad Central, Hong Kong, represented by Me Emmanuel Gutton, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 19 May 2011, which shall be registered together with the present deed;

3) Jean Bourcereau, residing professionally at 5-7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, represented by Me Emmanuel Gutton, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 19 May 2011, which shall be registered together with the present deed;

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Ventech Global S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Ventech Global S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality, and to the extent permitted by law, to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg, by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager and, in the case of a board of managers, by the sole signature of any one of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by her/him in connection with any claim, action, suit or proceeding which she/he becomes involved as a party or otherwise by virtue of her/his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by her/him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of her/his office;

(ii) With respect to any matter as to which she/he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that she/he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. She/He/It has a number of votes equal to the number of shares she/he/it owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
Alain Caffi	5,000	€5,000
Eric Huet	3,750	€3,750
Jean Bourcereau	3,750	€3,750
Total	12,500	€12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of incorporation of the Company:

- Jean Bourcereau, General Partner, Ventech, with professional address at 5-7, rue de Montessuy, 75007, Paris, France born on 27 July 1971 in Maisons-Alfort, France;

- Andreas Demmel, Director, State Street Services (Luxembourg) S.A., with professional address at 6, rue Philippe II, L- 2340 Luxembourg, born on 11 April 1969 in Munich, Germany.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par devant Maître Henri Hellickx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Alain Caffi, demeurant professionnellement à 5-7, rue de Montessuy, 75007 Paris, France, représenté par Me Emmanuel Gutton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 19 mai 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

2) Eric Huet, demeurant professionnellement à Suite 2414 Pacific Place 2, 88 Queensroad Central, Hong Kong, représenté par Me Emmanuel Gutton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 19 mai 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

3) Jean Bourcereau, demeurant professionnellement à 5-7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, représenté par Me Emmanuel Gutton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 19 mai 2011, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte;

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Ventech Global S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ventech Global S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations et de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Ce qui est mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est ni exhaustive ni limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat auquel la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité, et, dans les limites permises par la loi, dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut

être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise en matière de modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des tiers est sujet à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société. En cas de mort d'un associé, le transfert de parts sociales à des tiers est sujet au consentement d'au moins soixante quinze pour cent (75%) des votes des associés survivants. Dans tous les cas, les associés restants ont un droit de préemption, lequel doit être exercé dans les trente jours à partir du refus de transfert à un tiers.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est prélevé pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (€)
Alain Caffi	5.000	€5.000
Eric Huet	3.750	€3.750
Jean Bourcereau	3.750	€3.750
Total	12.500	€12.500

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Jean Bourcereau, General Partner, Ventech, demeurant professionnellement à 5-7, rue de Monttessuy, 75007, Paris, France, né le 27 juillet 1971 à Maisons-Alfort, France;

- Andreas Demmel, Director, State Street Services (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: E. GUTTON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24877. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076449/432.

(110085198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 mai 2011

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Jaloul AYED de ses fonctions d'administrateur prenant effet à l'issue de la présente cession et décide de coopter en son remplacement Monsieur Driss BENJELLOUN, administrateur, né le 8 mai 1955 à Safi (Maroc), résidant Lot Guynemer, Villa 5 Rue 5, Hay Raha, Casablanca, Maroc. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Certifié sincère et conforme

B.O.A. GROUP S.A

Référence de publication: 2011072675/15.

(110080660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 38.173.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 30 mars 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société CAVES C.M.C. MATHIAS SARL est désormais réparti comme suit:

MB INVESTMENT S.A., établie au 26 rue de l'industrie L-8069 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg section B 160 152: 85 parts

FERNANDES MAXIMO CARLOS LUIS, né le 24 Janvier 1964 à Riba de Ancora (Portugal), demeurant à L-8010 Strassen, 214 route d'Arlon: 15 parts

Total: CENT parts sociales

Fait à Betrange, le 30/03/2011.

Référence de publication: 2011073474/17.

(110081535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Blue Skye Financial Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072682/10.

(110080863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Bond Street Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 153.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072696/10.

(110080653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.656.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 83.066.

EXTRAIT

En date du 18 mai 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Christine Valette et Ivo Hemelraad, en tant que gérants, est acceptée avec effet au 18 mai 2011.
- Christine Valette, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 18 mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.
- Monica Tiuba, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 18 mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.
- Francisco Federico Marin Nortés, avec adresse professionnelle au 259D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio, 28046 Madrid, Espagne, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 18 mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.
- Ignacio Martinez Esteban, avec adresse professionnelle au 259D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio, 28046 Madrid, Espagne, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 18 mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.

- Arturo Agullo Jaramillo, avec adresse professionnelle au 259D, Paseo de la Castellana, Torre Espacio, 28046 Madrid, Espagne, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 18 mai 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2011074182/24.

(110082308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.911.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Nadja ZIMMER, legal assistant, residing professionally in Luxembourg

as Proxyholder on behalf of Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

being the sole shareholder of Invesco European Hotel Real Estate V S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx on 25 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 61 of 9th January 2010.

The Proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to three hundred twenty-eight thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 328,875) by the issue of twelve thousand six hundred and fifty-five (12,655) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each against the contribution in cash of three hundred sixteen thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 316,375); and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to three hundred twenty-eight thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 328,875) by the issue of twelve thousand six hundred and fifty-five (12,655) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each against the contribution in cash of three hundred sixteen thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 316,375) by the sole shareholder.

which amount is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary

Consequently of the above, the meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at three hundred twentyeight thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 328,875) divided into thirteen thousand one hundred and fifty-five (13,155) with a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.”

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof one in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundelf, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

erschien:

Frau Nadja ZIMMER, legal assistant, beruflich ansässig in Luxemburg,

als Bevollmächtigte der Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF, eine société d'investissement à capital variable, mit Gesellschaftssitz in 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxembourg,

alleiniger Gesellschafter der Invesco European Hotel Real Estate V S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde des Notars Henri Hellickx am 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°61 am 9. Januar 2010.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die Beschlüsse gefasst werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des Stammkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf dreihundertachtundzwanzigtausendachthundertfünfundfünfzig Euro (€ 328.875) durch Ausgabe von zwölftausendsechshundertfünfundfünfzig (12.655) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25) gegen Bareinlage von dreihundertsechzehntausenddreihundertfünfundfünfzig Euro (€ 316.375) und konsequenterweise Änderung des Artikles 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung.

Einziger Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf dreihundertachtundzwanzigtausendachthundertfünfundfünfzig Euro (€ 328.875) zu erhöhen durch Ausgabe von zwölftausendsechshundertfünfundfünfzig (12.655) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25) gegen Bareinlage von dreihundertsechzehntausenddreihundertfünfundfünfzig Euro (€ 316.375) gezahlt durch den alleinigen Gesellschafter.

Der Nachweis über die Bareinzahlung wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht.

Konsequenterweise zu dem oben Genanntem, beschließt die Versammlung die Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt:

„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt dreihundertachtundzwanzigtausendachthundertfünfundfünfzig Euro (€ 328.875) geteilt in dreizehntausendeinhundertfünfundfünfzig (13.155) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25).“

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr EUR 1500 geschätzt.

Die unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Spracheausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, haben die Mitglieder des Büros das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: N. Zimmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24932. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076206/89.

(110085157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Bauerenhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 117.090.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072687/9.

(110080915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Hansinvest Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 156.308.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2011:

- Le mandat de Mons Stephan Blohm de 14, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, administrateur de catégorie A de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons Stephan Blohm prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Le mandat de Mons Peter Schruden de 14, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, administrateur de catégorie A de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons Peter Schruden prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Le mandat de Mons Rolf Caspers de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de catégorie B de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Le mandat de Mme Heike Kubica de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de catégorie B de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- Le mandat de Mme Anja Lakoudi de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de catégorie B de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 16 mai 2011.
- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011083451/35.

(110092166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Swiss Opportunities Development Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.966.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the five May.

Before Maître Anja HOLTZ, notary public residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

The following party appeared:

The Company "REMI FINANZ- UND VERWALTUNGS AG", with registered office at Lindenbergstrasse 19, CH-9200 Gossau (Switzerland), registered with the Trade Register of the Canton de St-Gall under number CH-320.3.026.691-6, represented by Mr Urs-Peter Koller, with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Hereby represented by Mister Benoît de Bien, residing at Mamer/Capellen, by virtue of a proxy given on 10 March 2011.

The said proxy, having been signed "NE VARIETUR" by the notary and the appearing party, shall remain appended hereto in order to be formalised along with this deed.

The above party, as represented, has requested that the executing notary draw up a deed of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it intends to form and for which it has drawn up the articles of association as follows:

Name - Registered office - Term - Object - Capital

Art. 1st. A limited liability company (société à responsabilité limitée) named "SWISS OPPORTUNITIES DEVELOPMENT COMPANY" (the "Company") is hereby formed by the subscribers and any other parties who may acquire the Company's shares created hereafter.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Mamer/Capellen.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associates.

Art. 3. The duration of the company is indefinite.

Art. 4. The object of the company is to manage one or more securitisation entities within the meaning of the Law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended.

Furthermore, the object of the Company is to acquire interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies, and any other forms of investment, acquire any transferable securities or any cash holdings via purchases or subscriptions or any other means and dispose of any transferable securities or cash holdings via sales or exchanges or any other means, as well as the administration, supervision and development of these interests.

The Company may take part in establishing or developing any industrial or commercial business and may lend its assistance to such business by way of loans, guarantees or other means. It may lend or borrow with or without interest as well as issue bonds and other acknowledgements of debt.

The Company may also carry out any transactions involving movable or immovable assets or any financial, industrial, commercial or civil transaction that is directly or indirectly linked to its corporate object.

It may achieve its object either directly or indirectly, in its own name or on behalf of a third party, alone or in partnership by carrying out any operation likely to facilitate the achievement of such object or that of the companies in which it holds a stake.

In general, the Company may undertake any inspection or surveillance measures and may carry out any transaction that it may deem appropriate in achieving its object or purpose.

Art. 5. The share capital of the Company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500), divided into ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE (125) shares for a value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100) each, subscribed as follows:

REMI FINANZ- UND VERWALTUNGS AG	125
Total shares:	125

All shares have been fully paid-up through a cash contribution, proof of which was provided to the executing notary who expressly acknowledges this fact. The property of the shares is defined in the present deed of incorporation or by the transfer of the shares between the shareholders. In the event of a share transfer, no certificate will be delivered.

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares shall be immune from attachment. They may not be transferred inter vivos to non-associates unless approval has been given by the associate(s) representing all of the shares of the Company.

In the event of an objection to the transfer, the non-transferring associates shall be obliged to take up the shares offered for transfer.

The value of the balance sheet net assets shall serve as a basis for determining the value of the shares to be transferred.

Art. 7. The death, incapacity, bankruptcy or insolvency of an associate shall not lead to the dissolution of the Company.

In the event of shares being handed down to non-associates by reason of death, shares may only be handed down to non-associates by reason of death subject to the unanimous approval of the surviving associates.

If such approval is not granted, the procedure provided for in article 6 shall apply.

Art. 8. Creditors, legal beneficiaries and heirs, even if they are minors or incapable persons, may neither, for any reason whatsoever, affix seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way whatsoever in the administrative actions thereof. In order to assert their rights, they must rely on the Company's inventories and on the decisions of its general meetings.

Management - General meeting

Art. 9. The Company shall be managed by one or several managers, whether associates or non-associates, appointed by the general meeting which shall establish their powers and remuneration, and which may revoke the appointment at any time.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting. They shall be appointed for an indefinite period. Their powers shall be laid down in the deed of appointment.

The manager(s) can appoint authorized representatives, associates or not, acting on behalf and for the Company, in the limitation of powers given in the deed of appointment.

Art. 10. The manager or managers shall not be held personally liable, by reason of their office, for undertakings that they may duly make on behalf of the company; as simple representatives, they shall be responsible only for carrying out their duties.

Art. 11. The signature of the manager(s) is required to validly bind the Company.

Art. 12. Each associate may take part in collective decisions regardless of the number of shares he or she may own. The number of votes of each associate is equivalent to the number of shares he or she owns. Each associate may be validly represented in meetings by a special proxy.

Art. 13. Collective decisions shall only be validly adopted if they are taken by associates representing more than half of the share capital.

Any collective decisions whose object is an amendment to the articles of association of the Company require the votes of associates representing half of the share capital plus one share.

Financial year - Balance sheet

Art. 14. The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

On 31 December of each year, the annual financial statements shall be drawn up and the management shall prepare an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 15. The income of the Company, after deduction of overheads, expenses, asset amortisations and reserves for commercial and industrial risks, shall constitute the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit shall be deducted in order to form the legal reserve until such reserve reaches one-tenth (1/10) of the share capital of the Company.

The balance of the profit shall be at the free disposal of the associates.

The associates may decide, by the majority set out in the relevant laws, to carry forward the profit, after deduction of the reserve, or to pay it into an extraordinary reserve or to distribute it to associates.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. In the event that the Company is wound up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether associates or non-associates, appointed by a meeting of associates by the majority laid down in article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended or, failing that, by order of the President of the District Court, ruling at the request of any interested party.

The liquidator(s) shall have the most extensive powers to sell off assets and pay off liabilities.

General provision

Art. 17. The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended shall apply in all cases, unless otherwise provided for by the articles of association of the Company.

Transitional provision

By exception, the first financial year shall begin on the date that the Company is set up and shall end on 31 December 2011.

Estimate of expenses

The amount of fees, charges, expenses or remunerations of any kind whatsoever that shall be payable by the Company and that shall be charged to it for its formation is estimated without prejudice at the sum of 1.200 euro.

Extraordinary general meeting

At present, the appearing party, identified above and representing the total share capital of the Company, has convened a general meeting and has adopted the following resolutions:

1. - The registered office of the Company is established at 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Luxembourg.
2. - The number of managers is fixed at three.
3. - The general meeting appoints as managers, for an indefinite period:
 - Mr Urs Peter Koller, born on 15 July 1945 in Herisau (Switzerland), with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
 - Mr Robert Kennedy, born on 23 October 1969 in Etobicoke (Canada), with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
 - Mr Lukas Metzler, born on 2 February 1963 in Balgach (Switzerland), with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness whereof, drawn up and signed at Capellen, on the above date.

And after being read and explained to the appearing party, identified to the notary by surname, usual first name, professional status and address, they have signed this legal document, together with me the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société REMI FINANZ- UND VERWALTUNGS AG, dont le siège social est à Lindenbergstrasse 19, CH-9200 Gossau (Suisse) inscrite au registre du commerce du Canton de St-Gall sous le numéro CH-320.3.026.691-6 et représentée par Mr Urs-Peter Koller, demeurant professionnellement à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée, le 10 mars 2011. Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR», par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte. Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SWISS OPPORTUNITIES DEVELOPMENT COMPANY» Sarl (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exercice de l'activité de gestion de fonds de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500), divisé en CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur de CENT (100) EUROS, réparties comme suit:

REMI FINANZ- UND VERWALTUNGS AG	125
Total des parts	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un apport en numéraire tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales de la société.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts de la société doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième (1/10^e) du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés. Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts de la société.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme 1.200 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de gérant est fixé à trois.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Urs Peter Koller, né le 15 juillet 1945 à Herisau (Suisse), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Robert Kennedy, né le 23 octobre 1969 à Etobicoke (Canada), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Lukas Metzler, né le 2 février 1963 à Balgach (Suisse), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants. Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 mai 2011 - WIL/2011/351 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mai 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011071898/257.

(110078868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

C & F Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 150.313.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072701/10.

(110081106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.298.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1654 du 1^{er} septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mai 2011.

Pour CETREL S.A., Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2011072709/14.

(110080890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Dommel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.926.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

M. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 mai 2011 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 19 mai 2011.

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 19 mai 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant permanent

Référence de publication: 2011073500/19.

(110081747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 58.745.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 26 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour LES TERRASSES S.A. -SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011074127/21.

(110082558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

ColMarseille Tower (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.481.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072710/10.

(110080765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Calidris 28 EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 145.960.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24 Mai 2011.

Référence de publication: 2011072720/10.

(110080437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Delarosa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 3, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.719.

L'an deux mil onze, le dix mai.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée DELAROSA S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.719,

constituée en date du 3 décembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 janvier 2010, numéro 17, page 802.

Ont comparu:

Monsieur Steve BERGER, employé privé, né le 29 mars 1979 à Dudelange, demeurant à F-57 330 DODENOM, 5 Grand-rue,

Madame Sandra JOST, employée privée, née le 26 février 1977 à Dudelange, demeurant à F-57 330 DODENOM, 5 Grand-rue,

agissant en leur qualité d'associés uniques de la dite société

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de EUR 125.- chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500.- euros.

En leur qualité d'associés uniques, les dites parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés uniques renoncent aux formalités de convocation, les associés présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les associés uniques décident de transférer le siège social de la dite société à la nouvelle adresse sise à L-3326 CRAUTHEM, 3 rue de Bettembourg.

Troisième résolution

Par conséquent, les associés uniques décident de modifier l'article 4 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Roeser»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ 850.- euros.

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes/signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: BERGER, JOST, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 mai 2011. Relation: EAC/2011/6265. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 19 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011071737/56.

(110079047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Callipige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.348.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011072721/14.

(110081136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Coditel Holding Lux II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 160.999.

Extrait des résolutions circulaires prises en date du 18 mai 2011 par les associés de la société

Les associés décident d'accepter les démissions de Monsieur Dexter GOEI et de Monsieur Thomas DE VILLENEUVE de leurs mandats de gérants de la Société.

Les associés décident de nommer:

Mademoiselle Emilie SCHMITZ, employée privée, née le 8 février 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;

Monsieur Philippe LECLERCQ, né le 18 mai 1968 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

aux fonctions de gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072734/18.

(110080431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de Six Group AG, l'actionnaire majoritaire de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 314, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011072730/14.

(110080866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Alpha Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 148.723.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2011

Démission de l'ensemble des membres du conseil d'Administration

- Madame Géraldine LOPEZ
- CA Consulting International Sa

Nomination d'un conseil d'administration composé de quatre administrateurs.

Sont nommés en qualité d'administrateurs pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Patrick DALERY
né le 14 janvier 1956 à Lyon (F)
demeurant à F-69130 Ecully, 26 chemin de la Forestière
- Monsieur Julien LOPIZZO
né le 31 juillet 1980 à Montélimar (F)
demeurant à F-69007 Lyon, 17 route de Vienne
- Monsieur Philippe PISANI
né le 3 août 1970 à Villefranche-de-Rouergue (F)
demeurant à F-31470 Saint-Lys, 9 Impasse du Mescurt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073927/25.

(110082565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Coditel Holding Lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 161.018.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg en date du 18 mai 2011 par l'associé unique de la société

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Dexter GOEI et de Monsieur Thomas DE VILLENEUVE de leurs mandats de gérants de la Société.

L'associé unique décide de nommer:

Mademoiselle Emilie SCHMITZ, employée privée, née le 8 février 1982 à Metz (France), demeurant professionnellement au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;

Monsieur Philippe LECLERCQ, né le 18 mai 1968 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

aux fonctions de gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072735/18.

(110080430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Body Sano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 160.955.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Facts Services, une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 98.790,

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 avril 2011 qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Body Sano S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

La Société sera assujettie à l'imposition de droit commun.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT VINGT MILLE EUROS (120.000.- EUR) représenté par CENT VINGT MILLE (120.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Facts Services, le comparant prénommé et représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les CENT VINGT MILLE (120.000) actions et déclare que toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que cette somme de CENT VINGT MILLE EURO (120.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires à UN.
2. Est nommé administrateur unique:

Monsieur Pierre MARECHAL, directeur commercial, né à Bruxelles le 13 avril 1965, demeurant à B-4000 Liège, 45, rue Cathédrale,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).

4. Le mandat des administrateur et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

6. Le siège social de la société est fixé au 41, Boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: LAC/2011/19168. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011070358/185.

(110078545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 du 30 décembre 1985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011072731/14.

(110080867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Global Paints S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.865.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 20 mai 2011

L'actionnaire unique de la Société a décidé:

– d'accepter la révocation de Madame Violène ROSATI de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat,

– de nommer Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011073538/17.

(110081585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Cranberry Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.307.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé le 15 avril 2011 de ratifier la cooptation de Madame Pauline BAUMGARTNER-HALLEY, administrateur de sociétés, demeurant au 23, Brechin Place, Garden Flat SW74QD à Londres, Royaume-Uni en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée, avec effet au 23 mars 2011.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072739/13.

(110080929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Dalriada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072742/10.

(110081020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Dasib S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 15, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.868.

Extrait de la décision Collective Ordinaire tenue le 18 mai 2011

Résolution unique:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 14, Avenue Bonnevoie L-1260 Luxembourg au 15, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, avec effet au 18 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072746/12.

(110080917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Eurolever Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.993.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

M. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 mai 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 20 mai 2011,

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 20 mai 2011.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant permanent

Référence de publication: 2011073510/19.

(110081735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Day Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.827.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011072747/12.

(110080763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

Par résolutions prises en date du 9 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Scott Wolstein, avec adresse au 3300, Enterprise Parkway, 44122 Beachwood, Ohio, Etats-Unis de son mandat de gérant B, avec effet au 11 avril 2011.

2. Nomination de Matthew Lougee, avec adresse au 3300 Enterprise Parkway, 44122 Beachwood, Ohio, Etats-Unis, au mandat de gérant B, avec immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011072748/15.

(110080580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2011

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de

- Gilbert DE GRAEF
- Rik VANDENBERGHE
- Erik VAN DEN EYNDEN
- Frank EIJSINK

sont arrivés à leur terme.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Gilbert DE GRAEF (Président)
- Rik VANDENBERGHE (Vice-Président)
- Erik VAN DEN EYNDEN (administrateur)
- Frank EIJSINK (administrateur)

pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Adresse professionnelle des administrateurs: 3 rue Jean Piret: L-2350 Luxembourg

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activités Syrdall; L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011075262/27.

(110082602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Dever Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.266.

Extrait des résolutions prises par le liquidateur en date du 25 mai 2011

- Le siège social de la société est transféré du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072752/12.

(110081110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Dirilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2011072755/12.

(110080762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Montnoir and Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 17.667.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MONTNOIR AND COMPANY S.A. qui s'est tenue en date du 14 juin 2011 que:

- Mademoiselle Catherine FRANCO, née le 1^{er} janvier 1980 à Uccle (Belgique), demeurant 24, Rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, démissionne de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Marc FRANCO, né le 13 février 1953 à Etterbeek (Belgique), demeurant 31, Huegelstrasse, Ch-8002 Zurich, démissionne de ses mandats d'administrateur-délégué, d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Olivier FRANCO, né le 26 mars 1988 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant 24, Rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, démissionne de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Olivier CLAVAREAU, né le 27 novembre 1964 à Uccle (Belgique), demeurant 26, Chemin de Gros Tienne, B-1380 Lasne, démissionne de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Claude KOX, né le 17 mai 1957 à Differdange (Luxembourg), demeurant 4, Rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg, est nommé comme nouvel administrateur-délégué et administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Monsieur François DRAUTH, né le 10 juillet 1950 à Trêves (Allemagne), demeurant 28, Chemin Vert, L-3673 Kayl, est nommé comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Monsieur Peter DE HEIDENDORF, né le 26 janvier 1959 à Linz (Autriche), demeurant 315 400- Jud.Arad, Mun.Arad, Cal. Timisorii Nr 41 (Roumanie), est nommé comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2011082373/30.

(110092342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.477.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 29 avril 2011:

- L'Assemblée Générale décide de nommer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le

Le réviseur d'entreprise est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072764/15.

(110080709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Extrait de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2011

L'assemblée générale décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011072757/18.

(110081077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

DV Paralux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 117.541.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072763/10.

(110080418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

6 24 LBI International, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à la date du 20 mai 2011 que le siège social de la société a été transféré du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au, n° 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs,

- Monsieur Didier Pitot, consultant, né le 12 mai 1962 à Lyon (France), demeurant au 7, rue de Civry, F-75016 Paris (France),

- Monsieur Serge Dumont, consultant, né le 19 octobre 1962 à Saint Josse-ten-Noode (Belgique), demeurant au 20, rue Alfred de Musset, F-92320 Châtillon (France),

- Madame Carole Dumont, gérante de sociétés, née le 26 juillet 1964 à Sallanches (France), demeurant au 6-10, rue de la Cure, F-75016 Paris (France).

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PKF ABAX Audit (RCS Luxembourg B 142.867), avec siège social établi à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011077464/26.

(110085523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Emilio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072766/10.

(110080652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor Uns Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Amtssitz in Esch/Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft CALIDRIS 28 AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 139001, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen am 23. Mai 2008 vor der amtierenden Notarin, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1523 vom 19. Juni 2008 Seite 73086, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Generalversammlung beginnt um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird ernannt Herr Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2) folgenden Wortlaut:

" Art. 2. Sitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven) (Großherzogtum Luxemburg).

2.2. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrats an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Niederanven und durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3. Der Delegierte hat die Befugnis, Niederlassungen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland zu errichten.

2.4. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zu endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgerischen Staatszugehörigkeit."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notarin, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p. Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011071993/58.

(110080371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011072769/10.

(110080991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Bonnier Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

EXTRAIT

1) Olivier Dorier a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 15 avril 2011. Les associés de la Société ont décidé de nommer avec effet au 15 avril 2011 les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Sven Göran Hugo Öhrn, gérant de sociétés, demeurant à Rösundvägen 31, 133 36 Saltsjöbaden, Suède, né le 6 août 1963 à Bergunda (Suède),

- Lars Tomas Winqvist, gérant de sociétés, demeurant à Langsjövägen 95, 125 51 Älvsjö, Suède, né le 30 septembre 1967 à St Johannes, Norrköping (Suède).

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Sven Göran Hugo Öhrn

- Lars Tomas Winqvist

- Gérard Birchen

- Franz Pletsch

2) En date du 24 mars 2011, HM Investments S.à r.l. a transféré l'intégralité de ses parts sociales à AB Bonnier Finans, une private company constituée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Torsgatan 21, 113 90 Stockholm (Suède), et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556026-9549 de sorte qu'à ce jour les parts sociales sont détenues comme suit:

- AB Bonnier Finans: 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011084191/30.

(110093494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Ebenrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EBENRAIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011072772/11.

(110081140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and eleven, on sixteenth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B, number 150964,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 16, 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B, number 150966, incorporated pursuant to a notarial deed on January 25, 2010, published on March 3, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the “Company”). The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 23, 2010, published on April 22, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 802.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventeen million two hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-two United States Dollars (USD 17,247,382.-) so as to raise it from its current amount of one billion seven hundred and twenty-six million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and forty United States Dollars (USD 1,726,578,640.-) up to one billion seven hundred and forty-three million eight hundred and twenty-six thousand and twenty-two United States Dollars (USD 1,743,826,022.-) through the issue of seventeen million two hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-two (17,247,382) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million two hundred and fortyseven thousand three hundred and eighty-two United States Dollars (USD 17,247,382.-) so as to raise it from its current amount of one billion seven hundred and twenty-six million five hundred and seventy-eight thousand

six hundred and forty United States Dollars (USD 1,726,578,640.-) up to one billion seven hundred and forty-three million eight hundred and twenty-six thousand and twenty-two United States Dollars (USD 1,743,826,022.-) through the issue of seventeen million two hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-two (17,247,382) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The seventeen million two hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-two (17,247,382) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of seventeen million two hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-two United States Dollars (USD 17,247,382.-), all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of three hundred (300) ordinary shares of EVIG Scandinavia ApS, an anparitsselskab incorporated and existing under the laws of Denmark, having its registered office at c/o Plesner Advokatfirma, Amerika Plads 37, 2100 Copenhagen, Denmark representing twenty percent (20%) of the total number of shares issued by EVIG Scandinavia ApS.

The fair market value of this contribution is of at least seventeen million two hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-two United States Dollars (USD 17,247,382).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion seven hundred and forty-three million eight hundred and twenty-six thousand and twenty-two United States Dollars (USD 1,743,826,022.-) represented by one billion seven hundred and forty-three million eight hundred and twenty-six thousand and twenty-two (1,743,826,022) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

ici représentée par Mademoiselle Sonia Gabriele, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 mai 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150966, constituée selon acte notarié le 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 23 décembre 2010, publié le 22 avril 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 802.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 17.247.382,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard sept cent vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 1.726.578.640,-) à un milliard sept cent quarante-trois millions huit cent vingt-six mille vingt-deux dollars américains (USD 1.743.826.022,-) par l'émission de dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux (17.247.382) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 17.247.382,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard sept cent vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent quarante dollars américains (USD 1.726.578.640,-) à un milliard sept cent quarante-trois millions huit cent vingt-six mille vingt-deux dollars américains (USD 1.743.826.022,-) par l'émission de dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux (17.247.382) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux (17.247.382) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. susmentionnée, pour un prix total de dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 17.247.382,-) la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en trois cents (300) actions ordinaires de EVIG Scandinavia ApS, une anpartsselskab constituée et existant sous les lois du Danemark, ayant son siège social au c/o Plesner Advokatfirma, Amerika Plads 37, 2100 Copenhagen, Danemark représentant vingt pour cent (20%) du nombre total de parts émises par EVIG Scandinavia ApS.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à au moins dix-sept millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 17.247.382,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard sept cent quarante-trois millions huit cent vingt-six mille vingt-deux dollars américains (USD 1.743.826.022,-) représenté par un milliard sept cent quarante-trois millions huit cent vingt-six mille vingt-deux (1.743.826.022) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6560. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011077693/148.

(110086846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011072770/12.

(110080976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.466.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eighth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

New Star International Property (Luxembourg 3), S.à r.l., a company having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 126.604, represented by its manager, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Aurelie Wojas-Zeimeth, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on the 21st day of April, 2011, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of the company "New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l.", having its registered office at L2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th day of April, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1268 on June 26th, 2007; the articles of association having been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on the 2nd day of May, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1460 on July 14th, 2007; Hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500.-) by the issuance of fifty-two thousand (52,000) new shares with a par value of EUR 25.- each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the fifty-two thousand (52,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, therefore the amount of one million three hundred thousand euro (EUR 1,300,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles order to reflect the decisions taken under the preceding resolutions and which shall hence read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500.f), represented by fifty-two thousand five hundred (52,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

New Star International Property (Luxembourg 3), S.à r. l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.604, représentée par son gérant unique, ("Associé Unique"),

ici représentée par Madame Aurélie Wojas-Zeimeth, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 avril 2011, qui, initiée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de la société New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1268 en date du 26 juin 2007; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1460 en date du 14 juillet 2007;

Adopte ici les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de un million trois cent mille Euro (1.300.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à un million trois cent douze mille cinq cents Euro (1.312.500,- EUR) par l'émission de cinquante-deux mille (52.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique décide de souscrire aux cinquante-deux mille (52.000) nouvelles parts sociales et de les libérer moyennant apport en espèces, de telle sorte que le montant de un million trois cent mille Euro (1.300.000,- EUR) est à présent à la disposition de Société, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la décision prise à la précédente résolution, et qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,00), représenté par cinquante deux mille cinq cents (52.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille trois cents euro (2.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Wojas-Zeimeth, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20340. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011077907/96.

(110086826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

In the year two thousand eleven, one the twenty fifth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 6) S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 132 838, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 9, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 14, 2011.

The meeting is opened at 1 o'clock pm, with Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the third of June of each year and terminate on the second of June of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the third of June of each year and terminates on the second of June of the following year."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the third of June of each year and terminate on the second of June of the following year.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the third of June of each year and terminates on the second of June of the following year."

Third resolution

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on June 4, 2010 shall end on June 2, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt cinq mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 6) S.à.r.l.», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 838, constituée devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 9 octobre 2007, publié. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 14 janvier 2011.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les 63.655.293 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social pour le faire débiter le trois juin de chaque année et se terminer le deux juin de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le trois juin de chaque année et se termine le deux juin de l'année suivante».

3. Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire débiter le trois juin de chaque année et se terminer le deux juin de l'année suivante.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le trois juin de chaque année et se termine le deux juin de l'année suivante».

Troisième résolution

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 4 juin 2010 se terminera le 2 juin 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24460. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011077968/101.

(110086617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**GMT Bigstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Battlestar S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.100.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty fourth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company GMT Communications Partners III, L.P., registered with the Companies House, Cardiff, under number LP11269, and with its registered office at GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

the company GMT Communications Partners III – A L.P., registered with the Companies House, Cardiff, under number LP12662, and with its registered office at GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, and

the company GMT Associates III, L.P., registered with the Companies House, Cardiff, under number LP012176, and with its registered office at GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

here represented by Mr. Georges SCHEUER, company director, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Georges SCHEUER, prenamed, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Battlestar S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration at the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated on May 19, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of forty nine thousand Euro (EUR 49,000.-) in order to raise it from the amount of fifty one thousand Euro (EUR 51,000.-) to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) by the issue of forty nine thousand (49,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription and Payment

The forty nine thousand (49,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are subscribed by the appearing parties as follows:

- the company GMT Communications Partners III, L.P., pre-named, subscribes forty three thousand six hundred and fifty four (43,654) sharequotas

- the company GMT Communications Partners III – A L.P., prenamed, subscribes four thousand eight hundred and sixty six (4,866) sharequotas and

- the company GMT Associates III, L.P., pre-named, subscribes four hundred and eighty (480) sharequotas.

The forty nine thousand (49,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) are fully paid up by the subscribers by contribution in cash of forty nine thousand Euro (EUR 49,000.-).

The contribution in cash of the total amount of forty nine thousand Euro (EUR 49,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscribers are represented by Mr. Georges SCHEUER, prenamed, by virtue of three proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article six of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Company adopts the name "GMT Bigstar S.à r.l."

As a consequence article two of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "GMT Bigstar S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

La société GMT Communications Partners III, L.P., enregistrée auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP11269, avec siège social à GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

la société GMT Communications Partners III – A L.P., enregistrée auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP12662, avec siège social à GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, et

la société GMT Associates III, L.P., enregistrée auprès du Companies House, Cardiff, sous le numéro LP012176, avec siège social à GY1 3DA St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques,

ici représentées par Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Georges SCHEUER pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "Battlestar S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée en date du 19 mai 2011 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quarante-neuf mille Euros (EUR 49.000,-) pour le porter de son montant de cinquante et un mille Euros (EUR 51.000,-) à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par l'émission de quarante-neuf mille (49.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les quarante-neuf mille (49.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont souscrites par les parties comparantes comme suit:

- la société GMT Communications Partners III, L.P., pré-nommée, souscrit quarante-trois mille six cent cinquante-quatre (43.654) parts sociales,
- la société GMT Communications Partners III – A L.P., pré-nommée, souscrit quatre mille huit cent soixante-six (4.866) parts sociales, et
- la société GMT Associates III, L.P., pré-nommée, souscrit quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales.

Les quarante-neuf mille (49.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont intégralement libérées par les souscriptrices par versement en espèces de quarante-neuf mille Euros (EUR 49.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de quarante-neuf mille Euros (EUR 49.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Les souscriptrices sont représentées par Monsieur Georges SCHEUER, pré-nommé, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Troisième résolution

La Société adopte la dénomination "GMT Bigstar S.à r.l."

Dès lors, l'article deux des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "GMT Bigstar S.à r.l."."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges SCHEUER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2011. Relation GRE/2011/2065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079199/137.

(110088708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Savox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.904.

In the year two thousand eleven, on the seventh of June.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There Appear:

SAVOX S.A., a société anonyme having its registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies section B under registration number 142959, hereinafter duly

represented by Mr. Eric LECLERC, with professional address at in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal to him which will remain annexed with this deed.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "SAVOX INVESTMENTS S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1273 Luxembourg-Hamm, 2, rue de Bitbourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies section B under registration number 142904, incorporated on October 3rd, 2008 before Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2837 of November 26th, 2008, modified for the last time on September 8th, 2009 before Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1888 of September 29th, 2009 (hereafter "the Company").

II. The Company's share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The agenda is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital in the amount of EUR 7.469.000,00 in order to raise it from EUR 31.000,00 to EUR 7.500.000,00 by the issuance of 7.469.000 shares of EUR 1,00 each, to be issued against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription of the 7.469.000 new shares by SAVOX S.A., société anonyme, RCS Luxembourg B 142959, having its registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

3. Amendment of article 5.1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5.1. The Company's subscribed share capital amounts to seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000,00), represented by seven million five hundred thousand (7.500.000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the "Shares").

French version:

La Société a un capital souscrit de sept millions cinq cent mille Euro (EUR 7.500.000,00), divisé en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune (les «Actions»).

4. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seven million four hundred and sixty-nine thousand Euro (EUR 7.469.000,00) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to the amount of seven million five hundred Euro (EUR 7.500.000,00) by the issuance of seven million four hundred and sixty-nine thousand (7.469.000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and benefiting of the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The seven million four hundred and sixty-nine thousand (7.469.000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each have been subscribed and entirely paid up by the sole shareholder, the company SAVOX S.A., with registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, by a contribution in cash.

The amount of seven million four hundred and sixty-nine thousand Euro (EUR 7.469.000,00) has been consequently at the disposal of the Company, as was certified to the attesting notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5.1 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 5.1. The Company's subscribed share capital amounts to seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000,00), represented by seven million five hundred thousand (7.500.000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the "Shares").

French version:

La Société a un capital souscrit de sept millions cinq cent mille Euro (EUR 7.500.000,00), divisé en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune (les «Actions»).

Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately € 4,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant le soussigné Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

SAVOX S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le n° 142959, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, avec adresse professionnelle au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SAVOX INVESTMENTS S.A." ayant son siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le n° 142904, constituée par acte du 3 octobre 2008 par devant Maître Paul BETTINGEN, Notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2837 du 26 novembre 2008, et modifié pour la dernière fois le 8 septembre 2009 par devant Maître Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1888 du 29 septembre 2009 (ci-après le "Société"),

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 7.469.000,00 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 au montant de EUR 7.500.000,00 par apport en numéraire et émission de 7.469.000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de 7.469.000 nouvelles actions par SAVOX S.A., société anonyme, RCS Luxembourg B 142959, ayant son siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. La Société a un capital souscrit de sept millions cinq cent mille Euro (EUR 7.500.000,00), divisé en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune (les «Actions»).

Version anglaise:

The Company's subscribed share capital amounts to seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000,00), represented by seven million five hundred thousand (7.500.000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the "Shares").

4. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de sept millions quatre cent soixante neuf mille Euro (EUR 7.469.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) au montant de sept millions cinq cent mille Euro (EUR 7.500.000,00) par l'émission de sept millions quatre cent soixante neuf mille (7.469.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les sept millions quatre cent soixante neuf mille (7.469.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune ont été souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique, la société SAVOX S.A. ayant son siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, par un apport en numéraire.

Le montant de sept millions quatre cent soixante neuf mille Euro (EUR 7.469.000,00) a ainsi été mis à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5.1 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5.1. La Société a un capital souscrit de sept millions cinq cent mille Euro (EUR 7.500.000,00), divisé en sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune (les «Actions»).

Version anglaise:

The Company's subscribed share capital amounts to seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000,00), represented by seven million five hundred thousand (7.500.000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the "Shares").

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de € 4.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a avec Nous notaire signé la minute.

Signé: E.Leclerc, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2011. Relation: EAC/2011/7499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080224/144.

(110089155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

ECM Regions CZ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072774/10.

(110080512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

En date du 26 avril 2011, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Edward Annunziato avec adresse au 14, Upper Philimore Gardens, W8 7HF Londres, Royaume Uni de son mandat d'administrateur avec effet au 27 avril 2011

2. cooptation de Edward Nicoll avec adresse au 900, Plaza 10 Harbordside Financial Center, NJ07 311 Jersey City, Etats Unis au mandat d'administrateur avec effet au 27 avril 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072806/15.

(110081104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

- Il résulte d'une assemblée tenue en date du 10 Aout 2010 devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg que la société Patron Project XIII S.à.r.l. associé de Grace Lodge Care S.à.r.l. a changé de dénomination et est devenue GRACE LODGE CARE INVESTMENTS S.à.r.l. ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152615.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011072808/14.

(110080412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.548.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 13 juillet 2010

- La société Ernst & Young, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée en tant que Co-Commissaire aux Comptes additionnel. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié conforme

Pour ITFI

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072844/15.

(110080829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 466.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

In the year two thousand and eleven, on the first of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCEE Soparfi D S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.562, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 30th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi C S.à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on October 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2180 of November 22nd, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the

undersigned notary, on November 4th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2717 of December 10th, 2010.

The capital of the company is fixed at three hundred eighty-one thousand four hundred euro (381,400.- EUR) represented by three thousand eight hundred fourteen (3,814) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of eighty-five thousand euro (85,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of three hundred eighty-one thousand four hundred euro (381,400.- EUR) to four hundred sixty-six thousand four hundred euro (466,400.- EUR), by issuing eight hundred and fifty (850) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the eight hundred and fifty (850) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of eighty-five thousand euro (85,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred sixty-six thousand four hundred euro (466,400.- EUR) represented by four thousand six hundred and sixty-four (4,664) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCEE Soparfi D S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.562, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 30 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717 du 10 décembre 2010.

Le capital social de la société est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille quatre cents euros (381.400.- EUR) représenté par trois mille huit cent quatorze (3.814) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-un mille quatre cents euros (381.400.- EUR) à quatre cent soixante-six mille quatre cents euros (466.400.- EUR), par l'émission de huit cent cinquante (850)

parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les huit cent cinquante (850) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-six mille quatre cents euros (466.400.- EUR) représenté par quatre mille six cent soixante-quatre (4.664) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2011. LAC/2011/26164. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080062/99.

(110088843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

GFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.464.

Extrait de la résolution adoptée par les associés de la société tenue en date du 25 mai 2011:

1. Le siège social de la société a été fixé au 25 mai 2011 au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011072813/14.

(110080982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

1798 US Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 1798 US Special Situations Fund

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011085203/13.

(110094915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.